

## Développement éolien à Grosse-Île :

# Un projet en marge des vraies solutions pour une transition énergétique réussie aux Îles-de-la-Madeleine

Mémoire déposé à la commission du BAPE sur le **Projet de construction du parc éolien de Grosse-Île dans la communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine**



Louise Morand

Regroupement vigilance énergie Québec

4 mars 2026

## Table des matières

|   |           |
|---|-----------|
| <b>NOTE LIMINAIRE</b>   | <b>3</b>  |
| <b>PRÉSENTATION</b>   | <b>3</b>  |
| <b>1-Mauvais modèle d'affaire</b>                                   | <b>4</b>  |
| <b>2-Un simulacre de transition énergétique</b>                     | <b>6</b>  |
| <b>3-Insuffisance des études d'impacts et des normes en vigueur</b> | <b>8</b>  |
| <b>4-Manque de consultation et d'acceptabilité sociale</b>          | <b>9</b>  |
| <b>5-Conclusion</b>   | <b>10</b> |

## NOTE LIMINAIRE

Le RVÉQ compte parmi les nombreuses organisations, groupes citoyens, membres de la société civile, scientifiques et experts qui ont adressé au gouvernement une demande de BAPE générique sur la filière éolienne. L'examen à la pièce des projets éoliens au Québec ne permet pas de rendre compte des effets cumulatifs du développement éolien, sur les plans environnemental, économique, social, d'aménagement du territoire et climatique. Le présent BAPE sur le projet de parc éolien de Grosse-Île dans la communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine nous semble un pis-aller auquel nous acceptons de participer tout en demeurant en attente d'une meilleure approche consultative en lien avec un plan de gestion intégré des ressources énergétiques pour la décarbonation de l'économie québécoise.

Le RVÉQ soutient la coalition qui s'oppose aux projets éoliens tels qu'ils sont développés présentement par Hydro-Québec avec le soutien du gouvernement de la CAQ. Nous sommes toutefois favorables au développement de la filière éolienne si les projets demeurent de propriété publique, s'ils servent spécifiquement à remplacer les énergies fossiles et si les projets de parcs éoliens reçoivent le consentement des populations locales.

## PRÉSENTATION

Le Regroupement vigilance énergie Québec (RVÉQ) est un regroupement de comités citoyens dont les membres sont établis à travers tout le Québec, des Îles-de-la-Madeleine à Gatineau.

Le Regroupement Vigilance Énergie Québec prend fait et cause pour une transition axée sur une sobriété énergétique porteuse de justice et d'équité sociales. Le RVÉQ rassemble des groupes citoyens qui exercent une vigilance sur la question des énergies fossiles (charbon, hydrocarbures et nucléaire) et de la transition énergétique. Le RVÉQ promeut la décarbonation de la société québécoise par le recours aux énergies renouvelables et à des politiques en phase avec la science du climat et une utilisation raisonnée de l'énergie. Nous défendons un modèle de gestion publique où les citoyens ont prise sur les décisions affectant leurs milieux de vie.

Le RVÉQ est présent auprès de plusieurs groupes de travail et organismes.<sup>1</sup>

## **Le projet de parc éolien de Grosse-Île dans la communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine**

Le RVÉQ s'oppose au projet de parc éolien de Grosse-Île pour les raisons suivantes :

### 1-Mauvais modèle d'affaire

Le projet de parc éolien de Grosse-Île découle d'une entente de gré à gré entre Hydro-Québec et les partenaires NGE Renouvelables et l'Alliance de l'énergie de l'est S.E.C. Ce type de partenariat marque une privatisation de la production d'électricité. Ce modèle d'affaire du développement éolien actuel est un facteur de coûts additionnels pour les clients d'Hydro-Québec qui affecte toute la société québécoise.

Comme l'a souligné l'analyste indépendant en énergie Jean-François Blain<sup>2</sup>, Hydro-Québec n'a aucunement besoin de partenaires tels que NGE Renouvelables ou une MRC pour lever des capitaux, construire, administrer et exploiter des parcs éoliens. Le modèle d'affaire choisi pour le parc éolien de Grosse-Île fait en sorte que des actionnaires privés captureront une part importante des revenus d'exploitation.

Selon l'IREC, le modèle d'affaire développé pour l'implantation de la filière éolienne au Québec a déjà occasionné un manque à gagner de 9,98 milliards de dollars à Hydro-Québec pour la période de 2006 à 2023<sup>3</sup>. La politique énergétique du gouvernement Legault et le plan d'approvisionnement d'Hydro-Québec jusqu'en 2035 laissent entrevoir, selon les experts, un déficit encore plus important pour les 20 prochaines années.<sup>4</sup> Alors qu'Hydro-Québec verse 75% de ses profits au

---

<sup>1</sup> Le RVÉQ est notamment présent au sein du Front commun pour la transition énergétique, du Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROÉÉ), du Collectif scientifique sur les enjeux énergétiques au Québec, de la Coalition large sur l'énergie (CLÉ), Travailleurs et travailleuses pour la justice climatique (TJC), Pour un choix éclairé dans Nicolet-Yamaska (PCENY). Cette liste n'est pas exhaustive. Quelques références : <https://www.rveq.ca/> <https://www.pourlatransitionenergetique.org/> <https://collectif-scientifique-enjeux-energetiques-quebec.org/>

<sup>2</sup> <https://pourunchoixclair.ca/2025/01/29/une-levee-de-boucliers-contre-le-developpement-eolien-antidemocratique/>

<sup>3</sup> [https://cdn.cyberimpact.com/clients/39341/public/05b08379-fd5e-465d-b923-094a6e51b4b3/files/20240314%20La%20privatisation%20de%20l%E2%80%99C3%A9nergie%20C3%A9olienne%20et%20l%E2%80%99impact%20sur%20la%20mission%20d%E2%80%99Hydro-Qu%C3%A9bec%20Vffinale.pdf?utm\\_source=Cyberimpact&utm\\_medium=email&utm\\_campaign=La-privatisation-de-lenergie-eolienne-et-limpact-sur-la-mission-dHydro-Quebec](https://cdn.cyberimpact.com/clients/39341/public/05b08379-fd5e-465d-b923-094a6e51b4b3/files/20240314%20La%20privatisation%20de%20l%E2%80%99C3%A9nergie%20C3%A9olienne%20et%20l%E2%80%99impact%20sur%20la%20mission%20d%E2%80%99Hydro-Qu%C3%A9bec%20Vffinale.pdf?utm_source=Cyberimpact&utm_medium=email&utm_campaign=La-privatisation-de-lenergie-eolienne-et-limpact-sur-la-mission-dHydro-Quebec)

<sup>4</sup> <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2021657/impact-tarifaire-grands-projets>

gouvernement québécois, les profits perçus par NGE Renouvelables seront fort probablement exportés vers des juridictions de complaisance, comme cela semble la norme au sein de la filière éolienne<sup>5</sup>, au détriment de la population québécoise.

Le chercheur Krystof Beaucaire (2025)<sup>6</sup> a démontré que le mode de développement de la filière éoliennes par le privé, en partenariat avec des acteurs communautaires, est marqué par l'opacité et ne permet que de faibles retombées pour les municipalités qui en subissent toutes les nuisances. Selon Beaucaire, le mode de gestion actuel de l'éolien au Québec nous amène à douter des objectifs véritables du développement de cette filière.

Nous ignorons combien de millions seront engrangés par NGE Renouvelables. Cependant, il est facile de constater que l'effet cumulatif de ce modèle d'affaire, qui amène un exode massif des profits de l'éolien vers des compagnies privées, remet en cause la mission publique d'Hydro-Québec et les choix de société ayant mené à la nationalisation de l'énergie. Cette menace à la mission d'Hydro-Québec est accentuée par le fait que c'est la société d'État qui a la charge d'assurer les services d'équilibrage afin de garantir l'intégration harmonieuse de la nouvelle production éolienne, en plus des coûts de maintenance des équipements et du réseau dont profitent les compagnies privées éoliennes. Comme l'a souligné la chercheuse indépendante Johanne Dion<sup>7</sup> :

« Une analyse technico-économique récente révèle d'ailleurs qu'il existe un point critique au-delà duquel la charge supplémentaire rajoutée au réseau [d'Hydro Québec] pour équilibrage rendra le fonctionnement en pointe non rentable<sup>8</sup> ».

La part grandissante du privé dans la production d'énergie éolienne prive la société d'État des revenus de la rente énergétique essentielle à sa pérennité et crée un manque à gagner pour le trésor public et, par le fait même, pour l'ensemble de la société québécoise qui bénéficie de la propriété publique de l'énergie pour le financement des services essentiels et qui permet à tous d'avoir accès à des services d'électricité à coûts abordables. De plus, Hydro-Québec possède une

---

<sup>5</sup> <https://iris-recherche.qc.ca/blogue/environnement-ressources-et-energie/paradis-fiscaux-energies-renouvelables/>

<sup>6</sup> K. Beaucaire. [Énergie éolienne au Québec : une filière en manque de planification et de transparence](#). Institut de recherche et d'informations socioéconomiques, 26 novembre 2025.

<sup>7</sup> Johanne Dion (2025). *La voie vers une réussite collective. Vraiment? Questions d'importance sur la Stratégie de développement éolien «Tracer la voie vers une réussite collective»*. Dans *L'Action Nationale*. Vol.CXV, N<sup>os</sup> 4-5, Mai-juin 2025, p.168.

<sup>8</sup> Cecilia Laza, «*Stratégie GDA pour augmenter la fiabilité des passages hydrauliques des groupes turbines-alternateurs*», mémoire présenté comme exigence partielle de la maîtrise en génie industriel, Université du Québec à Trois-Rivières, Novembre 2021. Cité dans Johanne Dion (2025), op. cit.

capacité d'emprunt qui lui permet de financer ses projets à meilleurs coûts que des compagnies privées ou une MRC. Le modèle d'affaire du développement éolien actuel est donc un facteur de coûts additionnels pour les clients d'Hydro-Québec qui affecte toute la société québécoise.

La libéralisation d'un service public aussi essentiel que l'électricité s'annonce d'autant plus nuisible que les chocs attendus de la crise climatique ne feront qu'augmenter la vulnérabilité des populations les plus démunies. Avec les hausses de tarifs d'électricité anticipées, en se privant d'une part importante de la rente de l'énergie, le gouvernement du Québec sera de moins en moins capable de faire face à sa mission, pour la stabilité et la cohésion sociale. C'est pourquoi il faut imposer un moratoire sur le développement éolien au Québec, jusqu'à ce que toute la lumière soit faite sur cette filière énergétique.

## 2-Un simulacre de transition énergétique

L'ajout de 4 à 7 éoliennes sur le territoire de Grosse-Île, pour une puissance projetée de 16,8 MW, ne constitue pas une avenue pérenne de transition énergétique. La centrale thermique au « gaz naturel liquéfié renouvelable » ou au « diesel renouvelable » annoncée par Hydro-Québec devrait assurer l'essentiel des besoins énergétiques de la communauté insulaire. En effet, on peut lire dans un communiqué d'Hydro-Québec que « La nouvelle centrale (de 80 à 100 MW) sera en mesure de produire davantage de puissance que l'installation actuelle (67 MW)<sup>9</sup>. » Selon l'avis d'une résidente bien informées, l'usine actuelle à elle seule satisfait déjà presque entièrement les besoins énergétiques de la communauté. En été, alors que les besoins en énergie sont plus faibles, l'énergie des deux éoliennes du parc de la Dune du Nord serait produite à perte à cause de l'obligation pour l'usine de faire tourner ses moteurs. On peut se demander si l'électricité en provenance des nouvelles éoliennes aura préséance sur le gaz ou le biodiesel en cas de surplus énergétique?

Cette perspective de surplus énergétiques est d'autant plus probable qu'Hydro-Québec n'a pas un agenda précis pour que la nouvelle électricité serve à la décarbonation des usages aux Îles-de-la-Madeleine. Par le biais de son programme ERA (programme énergie réseau autonome), la société d'État fait la promotion du chauffage autonome avec un combustible fossile pour la communauté insulaire<sup>10</sup>.

---

<sup>9</sup> Hydro-Québec. [Nouvelle centrale aux Îles-de-la-Madeleine](#).

<sup>10</sup> Entendre à ce sujet les propos de l'expert invité d'Hydro-Québec, M. Stéphane Thériault, lors de la [première audience du BAPE](#) sur le projet de Grosse-Île, 12 février vers 2 h 44.

Les incitatifs mis en place par Hydro-Québec pour l'installation de thermopompes et de panneaux solaires, s'ils sont un pas dans la bonne direction pour atteindre une plus grande sobriété énergétique, pourront diminuer encore les besoins d'électricité durant toute l'année et en période de pointe. De sorte qu'on peut se demander à qui profitera ces éoliennes?

Nous avons tout lieu de questionner l'affirmation du promoteur de la réduction de 30 000 tonnes de CO<sub>2</sub> grâce aux nouvelles éoliennes. Avons-nous vraiment affaire à un changement de clientèle, depuis les usagers du mazout (bientôt les clients d'Énergir), vers Hydro-Québec? Ou s'agit-il d'un simple calcul mathématique de conversion des nouveaux MW éoliens en équivalent de CO<sub>2</sub> évité sans que rien ne vienne opérer la substitution de l'énergie sale vers l'énergie propre sur le terrain? Cette question a été posée à plusieurs reprises aux représentants d'Hydro-Québec lors du BAPE sur Grosse-Île sans qu'aucune affirmation claire ne soit apportée.

Mentionnons au passage la désinformation que fait Hydro-Québec dans ses communications en laissant entendre que son projet d'usine thermique aux Îles-de-la-Madeleine sera alimenté essentiellement par du gaz naturel renouvelable ou du diesel renouvelable. En effet, un communiqué d'Hydro-Québec mentionne que cette usine devrait fonctionner avec un carburant à faible intensité carbone. Cette appellation est définie comme suit :

« Un carburant à faible intensité carbone est conçu pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, de la production de la matière première à l'utilisation du produit final. Il provient principalement de matières non fossiles comme les huiles végétales, les graisses animales ou de la décomposition de matières organiques comme les résidus agricoles et domestiques<sup>11</sup>.

Or il serait impossible de faire fonctionner l'usine projetée avec un pourcentage significatif de biogaz ou biodiesel en raison de la rareté des biocarburants au Québec. En 2024, le gaz naturel renouvelable ne représentait que 0,2 % des ressources énergétiques au Québec et la moitié provient de l'extérieur de la province<sup>12</sup>. Il est donc très probable que le gaz distribué à l'usine des Îles-de-la-Madeleine serait essentiellement le même que celui distribué par Énergir partout ailleurs au Québec, c'est-à-dire un mélange ne dépassant pas la norme de 10% de

---

<sup>11</sup> [Hydro-Québec, op.cit.](#)

<sup>12</sup> Whitmore, J., Pineau, P.-O., 2026. État de l'énergie au Québec 2026, Chaire de gestion du secteur de l'énergie - HEC Montréal, rapport préparé pour le gouvernement du Québec, p.7.

gaz renouvelable d'ici 2030. Le 90% restant serait du gaz produit par fracturation dont l'empreinte carbone est autant, sinon davantage, nuisible pour le climat que le charbon<sup>13</sup>.

Ajoutons que la stratégie envisagée présentement par Hydro-Québec pour la « décarbonation » du réseau autonome des Îles-de-la-Madeleine avec les nouvelles éoliennes est très temporaire. On peut se demander quelles seront les alternatives énergétiques pour la communauté après la durée de vie des éoliennes et s'il ne serait pas préférable de réfléchir à une solution plus pérenne dès maintenant. Surtout que le sable et l'air salin usent prématurément les pales et les moteurs d'éoliennes<sup>14</sup>. Entre les 20 à 30 ans d'exploitation prévue du parc éolien, il y a de fortes probabilités que ce soit la fourchette la plus basse qui se réalise. Est-il responsable de sacrifier un territoire protégé pour sa biodiversité exceptionnelle et la singularité culturelle liée au paysage des Îles pour une option énergétique non durable, alors que des avenues plus avantageuses et pérennes sont disponibles?

### 3-Insuffisance des études d'impacts et des normes en vigueur

Les études d'impacts sont insuffisantes pour rendre compte des impacts des éoliennes sur la santé des populations d'oiseaux et d'insectes. La mortalité de 25,5 oiseaux par éolienne par an, recensée dans le parc éolien de la Dune du Nord est déjà préoccupante. Les études ne précisent pas si des corridors migratoires sont présents aux Îles. Les mesures annoncées pour faire face à d'éventuels problèmes demeurent imprécises.

La littérature scientifique rapporte des impacts nuisibles des éoliennes dus aux vibrations, infrasons, usure des câbles souterrains et courants électriques diffus provoquant des microséismes, la disparition d'insectes, de vers et de batraciens, la pollution de puits d'eau potable et des mortalités animales<sup>15</sup>. Ces enjeux ne sont pas abordés dans le projet de Grosse-Île. Le milieu choisi pour l'emplacement des éoliennes est fragile, à proximité d'une lagune. Nous ignorons quels seront les impacts des vibrations, microséisme et courants électriques au sol sur les larves, la faune et la microfaune du milieu marin et terrestre.

---

<sup>13</sup> RAYMOND, M., G. LEDUC, J.-F. LÉONARD, J. PRADES, P. ROUSSEAU et C. TESSIER, *Les impacts environnementaux des filières énergétiques au Québec*. Institut des sciences de l'environnement, Université du Québec à Montréal, mars 1994, p. 60 et 105. Cité dans Bertrand Schepper, Laura Handal et Patrick Hébert, *Gaz de schiste : Une filière écologique et profitable pour le Québec ?* IRIS, février 2011, p.2.

<sup>14</sup> IEA Wind, *Erosion of Wind Turbine Blades*. February 2020.

<sup>15</sup> Voir la recension d'Hubert Brochard (2026). [Trop grosses, trop nombreuses et trop proches : les effets potentiellement néfastes des éoliennes en agriculture](#). Synthèse des connaissances sur l'éolien (rveq.ca).

Le fait d'implanter des éoliennes dans un territoire naturel de conservation va à l'encontre de l'esprit et des principes de la Loi sur le développement durable<sup>16</sup>.

Un nouvel outil de modélisation sonore, le SoundSim 360 développé récemment par l'équipe du Pr. Ken Mattsson de l'Université de Uppsala /Suède, a permis de mettre en évidence une propagation beaucoup plus importante du bruit audible et inaudible des éoliennes<sup>17</sup>. Une meilleure connaissance des impacts des infrasons et sons de basses fréquences sur la santé suggère de revoir les normes régissant les distances séparatrices des éoliennes par rapport aux milieux habités<sup>18</sup>.

De plus, les composantes des pales d'éoliennes impliquent l'utilisation de Bisphénol A et de PFAS, aussi appelés polluants éternels. L'abrasion des pales peut générer une pollution du terrain et de l'eau à proximité des tours<sup>19</sup>. Ces substances sont persistantes, s'accumulent dans les sols et les eaux souterraines, et ont été associées à divers effets nuisibles sur la santé humaine<sup>20</sup>.

Par ailleurs, le fabricant d'éoliennes Vestas recommande de ne pas se tenir dans un périmètre de 400 m ou moins d'une éolienne pour des raisons de sécurité<sup>21</sup>. Or, cette norme de l'industrie ne semble pas appliquée dans le projet de Grosse-Île. Les cartes publiées dans le résumé de l'étude d'impact sur l'environnement montrent que des éoliennes seraient placées à 400 m ou moins de la route nationale<sup>22</sup>. Ce qui pose un risque pour la sécurité des automobilistes. Un moratoire devrait être appliqué sur le développement éolien tant que toute la lumière ne soit faite sur les impacts véritables des éoliennes.

#### 4-Manque de consultation et d'acceptabilité sociale

En dépit du fait que des mesures ont été prises par la MRC pour informer la population de Grosse-Île du projet de parc éolien, il semble que l'information ne se soit pas rendue et que très peu de personnes aient pris part aux assemblées

---

<sup>16</sup> [Dépliant sur la Loi sur le développement durable](#), Gouvernement du Québec, avril 2006.

<sup>17</sup> [Efficient finite difference modeling of infrasound propagation in realistic 3D domains: Validation with wind turbine measurements](#), Ken Mattsson & als, 5 February 2026; [Separating Myth from Fact on Wind Turbine Noise – Prof. Ken Mattsson, Copenhagen 2025](#), Youtube.

<sup>18</sup> Voir la recension de Martina Bastian, [Santé et éoliennes: Recension des connaissances v.3.0](#). Synthèse des connaissances sur l'éolien (rveq.ca).

<sup>19</sup> [Martina Bastian](#), op.cit, pp.92-95

<sup>20</sup> [Effets potentiels des PFAS sur la santé \(fiche technique\)](#), INSPQ, 2024

<sup>21</sup> [Vestas Safety Regulations for Operators and Technicians V90 – 3.0MW/V100 – 2.75MW](#)

<sup>22</sup> [PR6 - PARC ÉOLIEN DE GROSSE-ÎLE S.E.C. Résumé de l'étude d'impact sur l'environnement, octobre 2025, 118 pages.](#) (Publié le 2025-11-04)

publiques. Les communications de la municipalité et de la MRC au sujet du projet ont été adressées uniquement en français alors que la population de Grosse-Île est largement anglophone. Toutefois, une pétition contre le projet, réunissant une majorité des résidents de Grosse-Île, témoigne de la vive opposition du milieu. Cette situation ne témoigne-t-elle pas d'un manque d'acceptabilité sociale de ce projet?

## 5-Conclusion

Le parc éolien de Grosse-Île : une stratégie d'éco blanchiment?

L'implantation d'un nouveau parc éolien à Grosse-Île ne s'intègre pas dans une stratégie cohérente et une vision à long terme visant à répondre aux besoins énergétiques de la population des Îles-de-la-Madeleine dans un contexte de transition énergétique et de lutte aux changements climatiques. Au contraire, ce projet apparaît comme une tentative bâclée de concilier des intérêts économiques avec une pseudo décarbonation. En dépit de l'urgence climatique, c'est malheureusement encore les intérêts économiques à court terme qui dominent dans ce projet. L'expression « intérêts économiques » est à comprendre ici en tant que ce qui motive les promoteurs du projet de Grosse Île, et non pas l'économie du Québec.

Le projet de parc éolien à Grosse Île nous apparaît comme une stratégie de façade destinée à verdir le bilan environnemental du réseau énergétique autonome des Îles-de-la-Madeleine, alors que la société d'État choisit d'imposer une dépendance aux hydrocarbures avec son projet de construction d'une nouvelle centrale thermique.

Des alternatives existent pour décarboner véritablement le réseau des Îles-de-la-Madeleine : câble électrique sous-marin, éolien et photovoltaïque en mer, micro-réseaux de petites éoliennes et panneaux solaires avec capacités de stockage, amélioration de l'enveloppe thermique des bâtiments et autres mesures d'efficacité énergétique.

L'argument du coût trop élevé (2,5 G)<sup>23</sup> évoqué par Hydro-Québec pour repousser le projet de câble électrique sous-marin pour approvisionner l'Île en énergie propre est difficile à comprendre dans le contexte où la Société d'État a prévu un budget de 180 à 200 milliards d'ici 2035 pour décarboner le Québec<sup>24</sup> et que la direction

---

<sup>23</sup> Témoignage de M. Yannick Scully, représentant d'Hydro-Québec lors de la [première audience du BAPE sur le projet Grosse-Île](#), séance du 11 février 2026, vers 1 :45 :30

<sup>24</sup> Jean François Blain, Rapport - *Les risques financiers et tarifaires du plan d'action 2035 d'Hydro-Québec*. Union des consommateurs, février 2026.

d'Hydro-Québec consent à concéder des milliards (frais d'intégration, coûts d'acquisition de la nouvelle énergie, perte de clients) pour que la rente éolienne soit perçue par des sociétés privées. Comme l'a souligné l'analyste en énergie Jean-François Blain, le pire scénario semble se profiler au Québec en matière d'énergie: « l'augmentation du coût des énergies renouvelables, sans diminution de la consommation des énergies fossiles et sans véritable décarbonation de l'économie<sup>25</sup>. » C'est le scénario qui se joue présentement aux Îles-de-la-Madeleine.

Nous demandons à la commission de ne pas soumettre une recommandation favorable au projet de parc éolien de Grosse-Île et de demander un BAPE générique sur la filière éolienne ainsi qu'une vraie consultation publique sur l'avenir énergétique du Québec.

---

<sup>25</sup><https://www.lapresse.ca/affaires/2026-02-18/expansion-d-hydro-quebec/trop-optimiste-trop-cher-et-tres-risque-selon-une-etude.php>